



Repos-cycle et jours fériés

Par **Gerard TERRACHER**, le **01/11/2018** à **08:47**

Bonjour,

Je travaille sur un cycle de douze semaines.

Mes dates de 'repos-cycle' (*Le 'repos-cycle' correspond à du temps de travail effectué au-delà de la durée légale hebdomadaire sur le même principe que les RTT*) se répètent par reconduction sur la période.

lorsque ces 'repos-cycles' tombent un jour férié, mon employeur considère que cela ne doit faire qu'un et que j'ai à la fois bénéficié du repos et du férié.

Lorsque ce 'repos' tombe durant une période de congés, il en est de même.

Dans la convention collective dont je dépends, rien n'indique le mode de décompte hors mis que ces repos doivent être pris dès la fin de la période.

Je m'interroge sur la validité de ce mode de décompte car, pour moi, l'acquisition des droits à repos et celle des droits à congés résultent de deux origines bien distinctes.

Merci de votre avis ou de votre analyse.

Cordialement.

Par **P.M.**, le **01/11/2018** à **11:56**

Bonjour,

Effectivement lorsqu'un jour férié tombe sur un repos hebdomadaire, il est perdu, sauf disposition particulière à la Convention Collective applicable...

Lorsqu'un jour férié est inclus dans une période de congés payés, il n'est pas décompté...